

Charte du Collectif Transistor 2023

Ce document pose et explique le fonctionnement du Collectif Transistor. Il fait foi de règlement interne et, par conséquent, s'applique à toute personne adhérente au collectif.

PRÉSENTATION

Le collectif Transistor est un collectif basé sur Angoulême, composé de personnes trans binaires, non binaires, en questionnement sur leur genre, et de personnes cisgenres.

OBJECTIFS

L'association a pour objectifs :

- Conseils et soutien pour les personnes trans, non binaires, en questionnement sur leur identité de genre, et les personnes intersexes. Ceci afin que les personnes puissent faire un choix personnel et autodéterminé dans leur transition et la définition de leur genre. Les conseils et soutien peuvent porter sur différents domaines tels que (liste non exhaustive) : les parcours de transition, la santé, le droit, les réseaux TransFriendly, l'aide financière et matérielle.
- Créer du lien avec les personnes trans isolées, ou en besoin d'accompagnement.
- Mise en place de permanences publiques afin d'ouvrir un espace de rencontre, convivialité, échange, information.
- Organisation d'évènements culturels et militants : conférences portant sur les thématiques LGBTQIA+, rassemblements et manifestations, sorties et activités solidaires.
- Échanges et convergence des luttes avec d'autres associations féministes et trans.

MODALITÉS D'ADHÉSION ET DE PARTICIPATION

Toute personne souhaitant rejoindre l'association s'engage à respecter le règlement présent ainsi que les statuts de l'association. L'association n'acceptera de nouveaux membres seulement si au moins une personne déjà adhérente a rencontré les personnes volontaires.

- Adhésion :

Toute nouvelle personne s'engage à avoir lu la présente charte dans son entièreté. Si des points de la charte lui posent problème ou soulèvent des questions, le collectif est évidemment ouvert à la discussion.

L'adhésion se fait en remplissant un bulletin d'adhésion accompagné d'une cotisation financière à prix libre, dont le montant sera à inscrire sur le bulletin. Le minimum de cotisation peut être de zéro euro.

- Participation :

Intégrer une association engage à une participation de son organisation interne et/ou à l'organisation d'actions menées par le collectif. Il est important, pour le bon fonctionnement de l'association, ainsi que la santé de ses membres, que chaque personne s'exprime clairement sur ses limites, ses besoins, ses envies, et ses attentes.

Tout le monde ne peut pas participer de la même façon, pour diverses raisons. Ainsi, les membres sont libres de participer selon leur énergie et leur temps à disposition. Cela ne remet pas en question, dans un sens ou dans l'autre, leur volonté d'implication et d'engagement.

- Personnes mineures :

Toute personne mineure est la bienvenue en tant que membre, sous certaines conditions.

Les personnes mineures peuvent participer comme tout le monde à la vie du collectif. Cependant, elles ne peuvent pas avoir de rôle référent ou être en charge pour toute action, organisation, ou pôle. Elles ne peuvent pas non plus faire partie du Bureau de l'association.

Les personnes mineures peuvent être dispensées de cotisation financière.

ORGANISATION INTERNE

Le collectif repose sur une organisation horizontale. Cela signifie que tout le monde a le même niveau de responsabilité, nous n'appliquons pas de hiérarchie.

- Communication interne :

Les demandes et conversations rapides doivent favoriser l'usage du Discord. Les demandes communes, compte-rendus, et informations générales, se font par e-mail.

- Charte et Statuts :

S'il faut changer la charte ou les statuts de l'association, une Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu afin d'en discuter. Les membres seront prévenus au moins 15 jours en amont, et l'ordre du jour leur sera envoyé. Les modifications seront votées à main levée lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

- Déroulement des réunions :

En dehors des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, les membres de l'association peuvent se réunir en réunions moins formelles. Ces réunions internes sont à prévoir en fonction des actions à venir. Elles ne nécessitent pas la présence obligatoire de tous les membres, seulement les personnes volontaires selon l'ordre du jour communiqué ou les besoins du moment.

Les membres se doivent d'informer de leur présence ou absence, une semaine en amont au plus tard.

STRUCTURE EN PÔLES

L'association est structurée en pôles. Chaque personne est libre d'apporter sa participation aux pôles qu'elle souhaite.

Pour faciliter la communication entre les différents pôles, une personne doit être désignée comme coordinatrice du pôle. Un roulement sera proposé tous les six mois, ou sur demande, afin que la charge militante ne repose pas toujours sur les mêmes personnes. La personne coordinatrice doit s'assurer de la bonne communication et organisation au sein du pôle qu'elle coordonne, ainsi qu'avec les autres pôles.

● TRÉSORERIE :

Ce pôle a en charge toute la partie financière du collectif : les dons ainsi que nos dépenses. C'est le seul pôle pour lequel la personne référente ne change qu'au renouvellement du bureau : le trésorier doit être référent. Ce pôle doit tenir les comptes de toute rentrée et sortie d'argent, et en tenir informé le collectif à minimum lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Lorsque des membres font des dépenses pour le collectif, ce pôle a en charge leur remboursement (partiel ou total en fonction de nos moyens).

● COMMUNICATION :

Ce pôle a en charge la création de visuels pour les réseaux sociaux et affichages extérieurs, également les échanges avec des personnes et organisations extérieures à notre collectif. Le pôle doit s'assurer d'avoir l'approbation du reste du collectif pour toute nouvelle communication.

NOTE IMPORTANTE : On ne montre aucun visage sur les réseaux sociaux.

Ce pôle a en charge la communication interne également (envois des compte-rendus, informations nécessaires au collectif, etc).

● SANTÉ / PRÉVENTION :

Ce pôle a en charge l'accompagnement des personnes trans dans leur parcours de transition médicale, la prévention sur la santé sexuelle et la réduction de risques. Les membres ont en charge de créer et entretenir des liens avec d'autres structures de santé (associations, centres médicaux, personnel soignant, etc)

● PÔLE TDS / RAYON PARAPLUIE :

Ce pôle s'occupe des actions à destination du public TDS (travailleuses et travailleurs du sexe). Le Rayon Parapluie est une action de santé communautaire par et pour les TDS souhaitant créer du lien avec les personnes isolées ou en besoin d'accompagnement, visibiliser les problématiques et les situations spécifiques vécues par les travailleurEuses du sexe ainsi qu'informer et sensibiliser sur les questions des ISTs (VIH, Hépatites...).

Afin de préserver l'anonymat et la vie privée du public, le pôle TDS répond également à sa propre charte consultable à la fin du document.

- BACK-UP :

Ce pôle est chargé de toutes les actions de soutien à l'association :

- s'occuper des enfants lorsque des personnes souhaitent participer aux événements mais n'ont pas la possibilité de faire garder leurs enfants
- organiser la sécurité et l'aide médicale lors de manifestations
- proposer un service de covoiturage lors des événements publics afin d'aider les personnes ayant des difficultés d'accès
- etc ...

GESTION DE CONFLITS

En opposition à la justice punitive, le collectif Transistor réfléchit à divers outils pour appréhender les situations de conflits.

- MÉDIATION :

La médiation est un processus structuré pour régler des différends à l'amiable. C'est la résolution de ces différends par les personnes elles-mêmes. La relation dans la médiation est triangulaire. Une personne tierce ayant le rôle de médiateurice est là pour casser la situation de duel entre les deux parties. La médiation est là pour satisfaire des besoins, non pas pour donner raison.

Le travail de médiateurice s'apprend.

La médiation n'est pas toujours possible en fonction des situations.

- PARTAGE D'ESPACE :

C'est mettre en place un cadre afin que deux personnes en conflit ne se croisent pas tout en gardant la possibilité de participer à des organisations et cercles sociaux. Soit les deux

personnes en conflit se mettent d'accord directement, soit elles demandent l'aide d'une personne intermédiaire.

- CERCLE RESTAURATIF :

C'est un processus communautaire pour apporter du soutien aux personnes en conflit. Il regroupe les trois parties d'un conflit : les personnes ayant agi, les personnes directement touchées, et la communauté élargie. Le cercle restauratif se déroule dans un contexte choisi, pour dialoguer à niveau égal, et en présence de témoins bienveillant·e·s.

CHARTRE RELATIVE AUX ACTIONS DU PÔLE RAYON PARAPLUIE

Cette section définit spécifiquement les modalités d'actions du pôle Rayon Parapluie :

- STRUCTURE :

La structure de Rayon Parapluie est un pôle à part entière de l'association Transistor. L'accès aux discussions du pôle se fait par le discord Transistor avec un rôle spécifique pour garder privé des membres ne participant pas au projet Rayon Parapluie ce qu'il s'y passe.

- MODALITÉS DE PARTICIPATION :

Ne peuvent participer aux pôle Rayon Parapluie seulement les membres :

- Majeur·e
- A l'aise avec le public TDS et / ou formé à l'accueil du public TDS
- Membre de Transistor actifs depuis une durée minimum de 6 mois ou TDS / ex TDS.
- A l'aise avec les usager·e·s de drogue.
- Prêt·e à s'engager de manière régulière. Les actions ne sont pas ouvertes pour une participation occasionnelle, afin de préserver la vie privée et l'anonymat du public.
- S'engageant à respecter scrupuleusement l'anonymat et la vie privée du public.
- S'engageant à respecter sans jugement les identités et les vécus du public.
- S'engageant à respecter et à ne pas juger les potentielles pratiques de chaque individu.

- ORGANISATION D' ACTIONS :

Une action ne pourra se dérouler que si au moins deux personnes sont présentes. Au moins la moitié des bénévoles sur l'action doivent être TDS, ex TDS ou proches de TDS. Ce premier point pourra être revus de manière occasionnelle si aucune personne TDS ou ex-TDS ne peut être présente, ou si plus de personnes TDS intègrent le pôle de Rayon Parapluie.

- RADIATION :

Pourront être radiés des pôle rayon parapluie, et ce sans préavis et définitivement, quiconque ne respectant pas scrupuleusement la charte du pôle Rayon Parapluie.

Dans le cas de faute grave, l'intéressé devra fournir des explications devant le bureau de l'association réunis ou par écrit, en accord avec nos statuts associatifs.

- COMMUNICATION :

Toute communication de la part de Rayon Parapluie devrait autant que possible être traduite à minima en français, en espagnol et en anglais. Ce point pourra être amené à évoluer en fonction du public touché par les actions Rayon Parapluie.

- RAPPORT D'ACTIVITÉ :

Rayon Parapluie pourra proposer tous les 6 mois un bilan de l'établissement du projet au conseil d'administration, lors des réunions de ce dernier afin d'établir un lien entre les membres de l'association participant au pôle Rayon Parapluie et ceux n'y participant pas.

- COMPORTEMENT EXIGE :

En accord avec le lieu d'accueil pour les permanences Rayon Parapluie, les membres participants aux actions Rayon Parapluie devront se soumettre à la charte propre au local.